CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Constructeur/trice en voirie urbaine et réseaux

Numéro du CQP :	**023-2001 10 15**
Date d'échéance CPNE :	**Décembre 2027**
Créé par les CPNE du :	15 octobre 2001

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics	
Porteur du CQP :	Routes de France 9 rue de Berri 75008 PARIS	Agathe SCARDILLI 01 44 13 32 84 agathe.scardilli@routesdefrance.com

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS

Description de l'emploi :	Le/La constructeur/trice en voirie urbaine et réseaux réalise au sein d'une équipe, à partir des directives de sa hiérarchie, et dans les règles de l'art, les travaux courants de sa spécialité, tels que : - La préparation de l'exécution de son intervention en toute sécurité ; - L'approvisionnement des matériels, matériaux et outillages sur les voies ; - L'installation des réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage…), d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) de diamètre courant ; - La réalisation des travaux de voirie (bordures/caniveaux, regards à grilles/avaloirs, pavages/dallages...) ; - Le contrôle de la qualité de sa propre intervention ; - Le repli de son intervention. La bonne exécution de ces travaux implique notamment qu'il/elle : - Applique les consignes de sécurité liées aux conditions d'exercice de son emploi et reste attentif en toute circonstance à la sécurité de

	l'intervention (risques routiers, travail en présence d'engins TP et de machines...) ; - Maîtrise les techniques de construction en voirie urbaine ; - Connaisse le matériel et sache utiliser l'outillage spécifique aux travaux ; - Respecte les ordres de commandements et coordonne son travail avec les membres de l'équipe (autres constructeurs) et les autres acteurs du chantier (conducteurs d'engins…). Il/Elle exerce dans un environnement continuellement renouvelé (rue) et doit intégrer des contraintes nécessitant beaucoup de flexibilité.

Classement CCN :	Niveau II - Position 2 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics

Enregistrement aux répertoires : Date d'échéance répertoires :	Enregistré : NON Par décision du xxx Code xxxx DATE

Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*
Bloc 1 : Organiser son intervention de construction en voirie urbaine et réseaux en toute sécurité	
Préparation de l'intervention, déploiement des outils et consommables et sécurisation de l'intervention	**Prévoir son intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire**, à partir des consignes écrites ou orales et en échangeant avec son supérieur hiérarchique, afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus et en toute sécurité.
	Délimiter les zones de travail en identifiant les zones de travail à risques, à partir des consignes (verbales, plans, croquis) du supérieur hiérarchique, afin de préparer la réalisation des opérations en toute sécurité.
	Participer au piquetage et au traçage complémentaire du projet (emprise et altimétrie de plateformes, parkings, trottoirs, réseaux) avec le supérieur hiérarchique, afin de garantir une implantation cohérente du projet.
	Installer sur le chantier les outils, matériaux et consommables nécessaires (au bon endroit, en bonne quantité et au bon gabarit), selon les consignes du responsable hiérarchique, afin de réaliser les travaux de construction en voirie urbaine et réseaux dans les conditions attendues de sécurité, de qualité et de délai
Clôture de l'intervention	**Ranger le matériel sur le chantier,** en le stockant dans les espaces dédiés, afin de libérer la zone de travail
	Nettoyer la zone de travail, dans le respect des instructions, afin de garantir la continuité des activités sur la zone à la clôture du chantier
Bloc 2 : Réaliser les constructions d'infrastructures d'assainissement ou de réseaux en toute sécurité	
Réalisation des opérations d'installation de réseaux : eaux usées (EU), eaux pluviales (EP) de diamètres courants, réseaux secs	**Ouvrir les tranchées dans les règles de l'art**, en utilisant les engins et outils adaptés, afin de permettre la mise en place des réseaux (EU, EP, secs)
	Installer les réseaux (eaux usées (EU), eaux pluviales (EP) de diamètres courants, réseaux secs), en respectant les spécificités liées à chaque type de réseau, afin de garantir la qualité de l'intervention réalisée
	Remblayer la tranchée à l'aide des engins de compactage adaptés, afin de respecter des DTU
Réalisation d'ouvrages enterrés pour assainissements en réseaux (regards et petits ouvrages de maçonnerie)	**Coffrer les ouvrages en place** à l'aide des matériaux adéquats, afin de préparer la réalisation des travaux de construction en voirie urbaine et réseaux
	Couler les ouvrages en place avec les agrégats et un dosage des constituants pertinents, afin de préparer la réalisation des travaux de construction en voirie urbaine et réseaux
	Maçonner un ouvrage dans les règles de l'art, afin de préparer la réalisation des travaux de construction en voirie urbaine et réseaux
Bloc 3 : Réaliser les travaux de construction en voirie urbaine et réseaux en toute sécurité	
Réalisation des ouvrages de surface	**Poser les bordures et les caniveaux** en utilisant la méthode (manuelle ou mécanisée) adaptée, afin de permettre le bon écoulement des eaux et matérialiser les délimitations
	Poser les murs de soutènement en utilisant la méthode adaptée, afin de contenir les autres éléments de la voirie

	Installer le mobilier urbain à l'aide de la méthode (manuelle ou mécanisée) adaptée, afin d'assurer une pose correcte et esthétique du mobilier urbain
Réalisation de la structure de la voirie	**Mettre en place les fondations de trottoirs, voies piétonnes et placettes** manuellement ou en accompagnement l'engin de terrassement, afin de veiller à respecter les épaisseurs prescrites.
	Réaliser les revêtements en voirie urbaine, en utilisant les engins et outils adaptés, afin de finaliser le chantier.